

**ENGLIS**

**CANTON DE LOMME**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**NOVEMBRE 91**

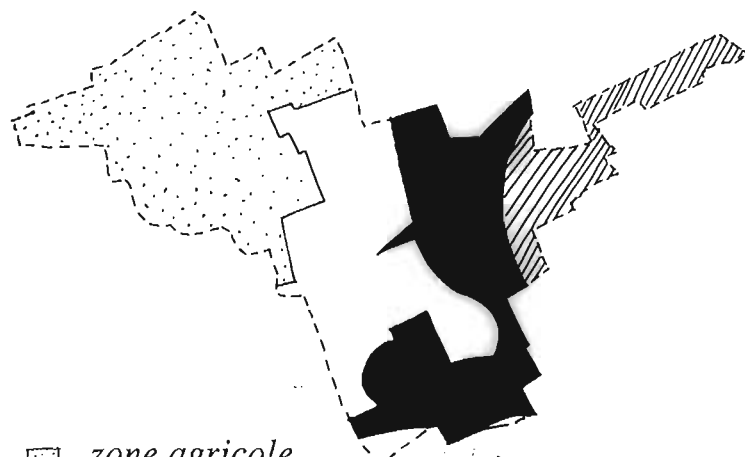
## PRESENTATION





La commune d'Englos présente une physionomie très particulière.

Un tiers de son territoire est occupé par des infrastructures d'intérêt national et les réserves qui les accompagnent.

Le reste se partage entre une zone d'activités, fine lanière insérée dans Lomme ; une zone agricole à l'ouest ; et entre la zone agricole et les infrastructures nationales, une zone urbanisée.

Ce zonage est très sensible lorsque l'on traverse Englos venant de Fournes-en-Weppes par la départementale 7.



-  zone agricole
-  zone urbaine
-  réserves infrastructures
-  zone d'activités

Au paysage bucolique, légèrement vallonné, d'où émerge le clocher de la belle église Sainte Marie-Madeleine, succède un carrefour urbain, à l'environnement médiocre, encombré d'une signalétique routière envahissante.



Le parcours se poursuit dans une confrontation entre l'espace urbain et les grandes infrastructures pour se terminer par un paysage conjuguant nœud autoroutier et architecture de hangar, traditionnelle des zones d'activités.

L'impression générale qui en émane est celle d'un petit village gaulois résistant non pas aux assauts des armées romaines mais aux projets envahissants de l'aménagement du territoire.

Menacé à l'est, le village d'Englos pourrait l'être aussi à l'ouest si une dynamique se mettait en place pour réaliser le projet de coulée verte prévue dans le S.D.A.U. de 1971.

Les terres agricoles pourraient alors faire place à un parc urbain ou à une zone de loisirs ce qui modifierait profondément l'aspect de la commune.

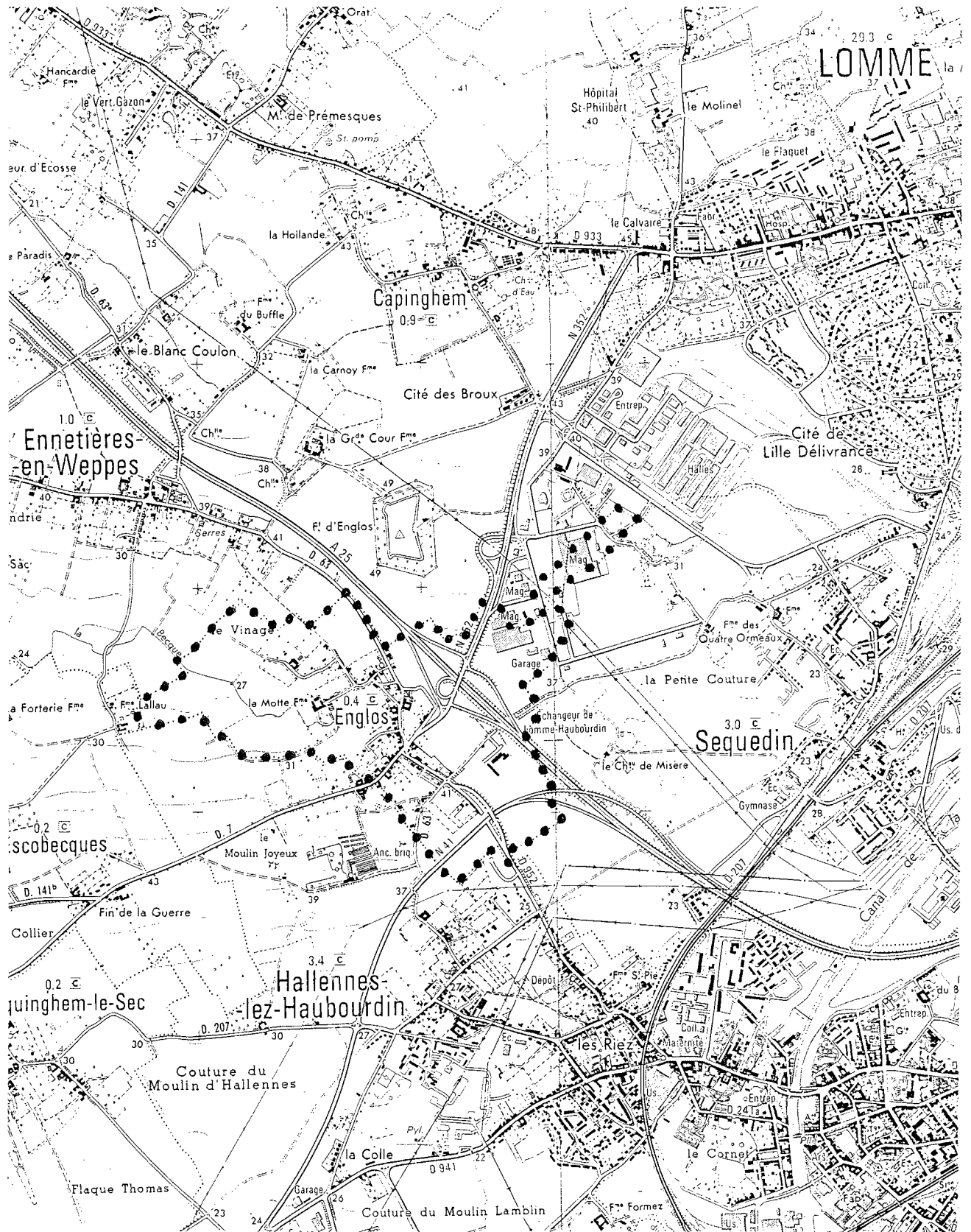
Aujourd'hui, l'amélioration du cadre de vie d'Englos ne peut donc pas passer uniquement par l'aménagement et la valorisation de la zone urbanisée, elle doit aussi prendre en compte la situation métropolitaine de la commune et les enjeux qui risquent de peser lourdement sur son devenir, de manière à proposer une véritable politique du paysage compatible avec les intérêts tout à la fois communaux et nationaux.

Par conséquent, l'étude qui est demandée s'articulera autour de deux axes de réflexion :

- Un projet paysager pour Englos face aux enjeux de la Métropole.
- Des aménagements qui répondent aux attentes de la population.

Compte-tenu du premier thème de réflexion, un travail partenarial important sera requis de la part du bureau d'études permettant de valider les volontés communales vis-à-vis de l'ensemble des instances de décision.

# TERRITOIRE COMMUNAL

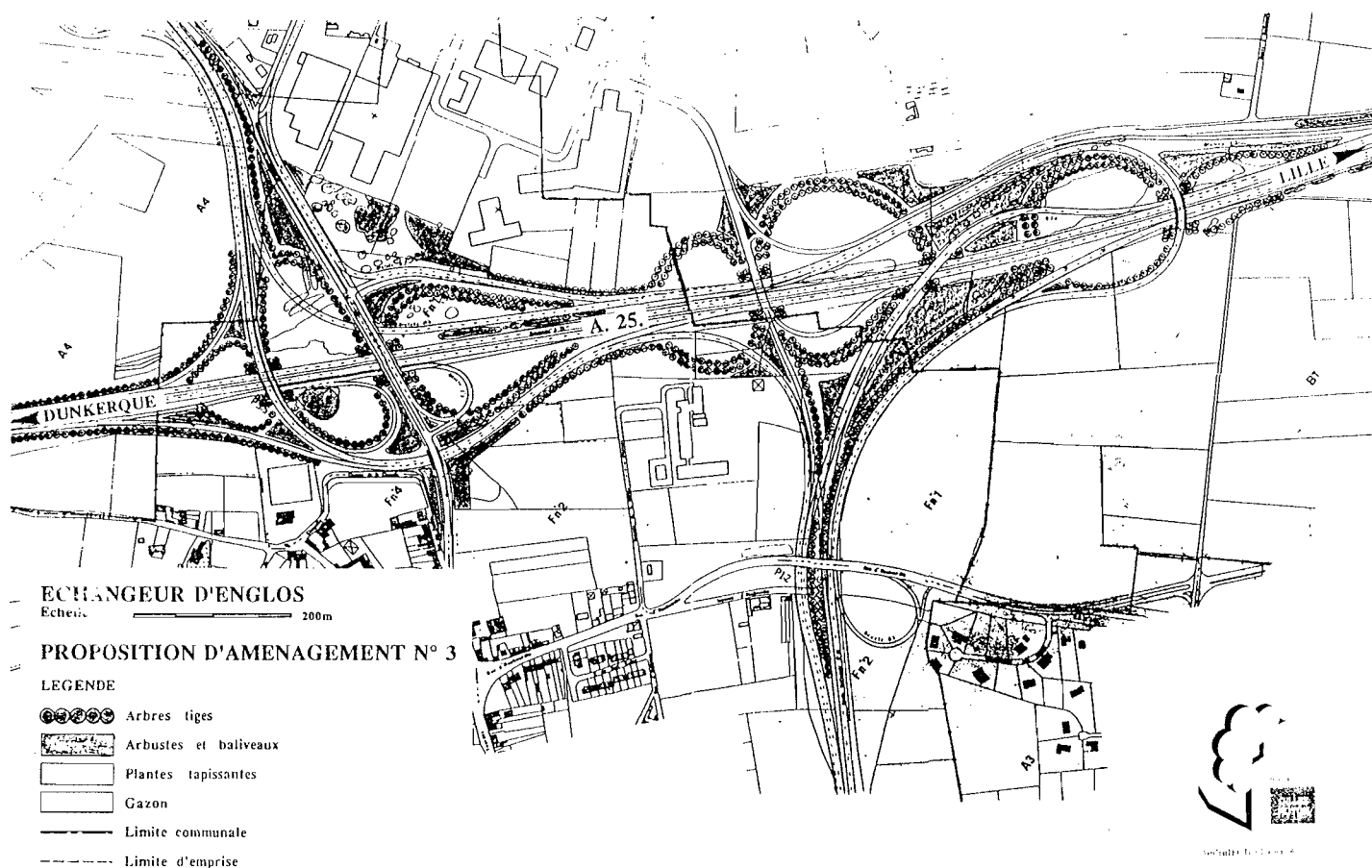


D'après carte I.G.N. 1 / 25 000

# LES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

La proximité entre les grandes infrastructures routières et la zone urbanisée pose quelques problèmes de confrontation sur le plan paysager qui mériteraient d'être résolus.

La création d'un échangeur au niveau de la Nationale prévue pour fin 93, début 94, s'accompagne d'un vaste projet de verdissement de l'autoroute A25 dans une démarche de valorisation de l'infrastructure (paysagiste, G. Noyon).



□ Réserves communales pouvant être aménagées pour servir de zones tampons entre l'autoroute et l'espace urbanisé.

La prise en compte des nuisances que procurent les infrastructures aux habitants d'Englos devrait permettre d'enrichir le projet de verdissement de l'A25, et de définir les grandes lignes de l'urbanisation des zones tampons.

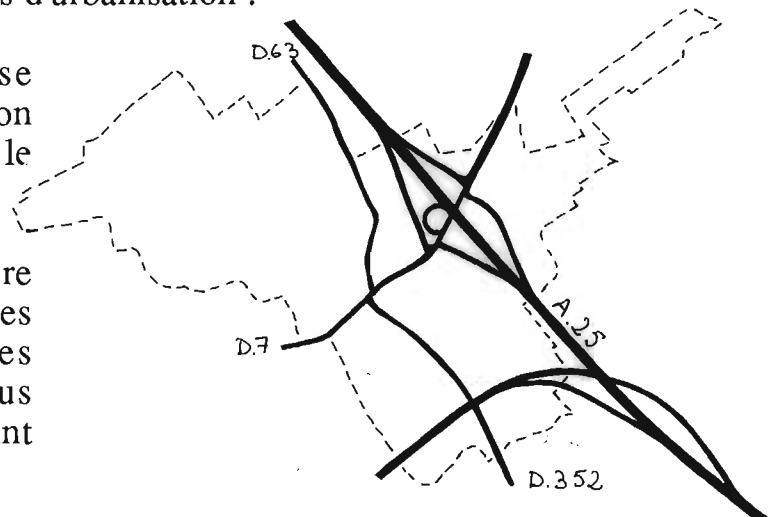
Des schémas d'intentions portant sur les zones tampons seront complétés par des Avant-Projets-Sommaires chiffrés sur les espaces qui peuvent faire l'objet d'un préverdissement.

## LES AXES STRUCTURANT LA ZONE URBANISEE

Deux axes orthogonaux structurent l'urbanisation d'Englos : la départementale 7 et la départementale 63 que prolonge la départementale 352.

Sur les axes se côtoient deux types d'urbanisation :

- l'une, vernaculaire, se caractérise par l'implantation des bâtiments en front à rue le long des axes ;
- l'autre, issue de la procédure de lotissement, organise des ensembles pavillonnaires autour de voies, le plus souvent en impasse, ouvrant sur les axes structurants.



La plupart des bâtiments publics s'accrochent sur ces deux axes qui jouent un rôle essentiel dans la vie d'Englos aussi bien sur le plan fonctionnel que le sur le plan symbolique.

Aussi des aménagements de qualité s'imposent-ils dans ces espaces, afin d'en renforcer l'urbanité et d'en valoriser l'image.

La création de l'échangeur sur la nationale 41 devrait permettre de diminuer le trafic supporté par la départementale 7 qui relie aujourd'hui le pays de Weppes à l'autoroute A25.

En fonction de cette nouvelle situation, des aménagements pourront être proposés pour diminuer la vitesse des véhicules (en particulier en venant de Fournes) et pour réunir à nouveau les deux parties du village, aujourd'hui coupées par l'excès du trafic automobile.



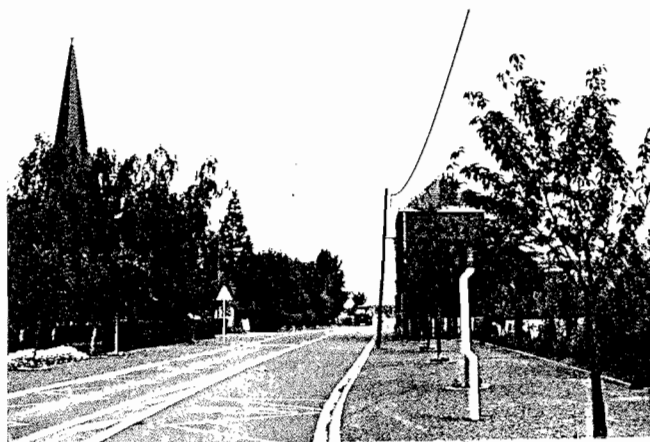
*Entrée d'Englos par la D. 7, venant de Fournes-en-Weppes.*

D'ores et déjà des solutions pour ralentir les véhicules ont été demandées auprès des services du Département et de la C.U.D.L.

La départementale 63, moins fréquentée, pose moins de problèmes routiers. Elle a fait l'objet de quelques réflexions (ralentisseur, plantation, éclairage public) de la part de divers services.

Elle peut être source de valorisation de l'image du village car nombre de bâtiments et d'espaces de qualité s'y égrainent tout au long.

Sur l'espace allant de la mairie à l'église, l'axe s'élargit et joue alors le rôle de la place du village par ailleurs absente à Englos.



C'est donc la convivialité du lieu qu'il s'agit de renforcer pour que cette voie demeure le cœur véritable dont la commune a besoin.

Les projets d'équipements communaux (une nouvelle mairie ainsi qu'une aire de détente) créent une opportunité dont les futurs aménagements devront tenir compte.



*Propriété communale*

Les abords de la départementale 952 mériteraient d'être largement plantés de façon à embellir l'entrée d'Englos (une concertation avec Hallennes-lez-Haubourdin est nécessaire), ralentir la vitesse des automobilistes en créant des effets de parois et améliorer le cadre de vie des habitants de l'impasse d'Haubourdin.



*Entrée d'Englos par la départementale 952.*



*Impasse d'Haubourdin*

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur chacune des départementales permettra à la Municipalité de veiller à la cohérence des travaux qui seront engagés aussi bien par le Conseil Général, la C.U.D.L. que par la Commune elle-même.**

**Un schéma d'aménagement global proposant des liaisons entre les lotissements aujourd'hui en impasse permettra de faire des réserves au P.O.S. de manière à étoffer la structure viaire du village, en créant un réseau secondaire qui favorise les liaisons et renforce la convivialité entre les habitants.**

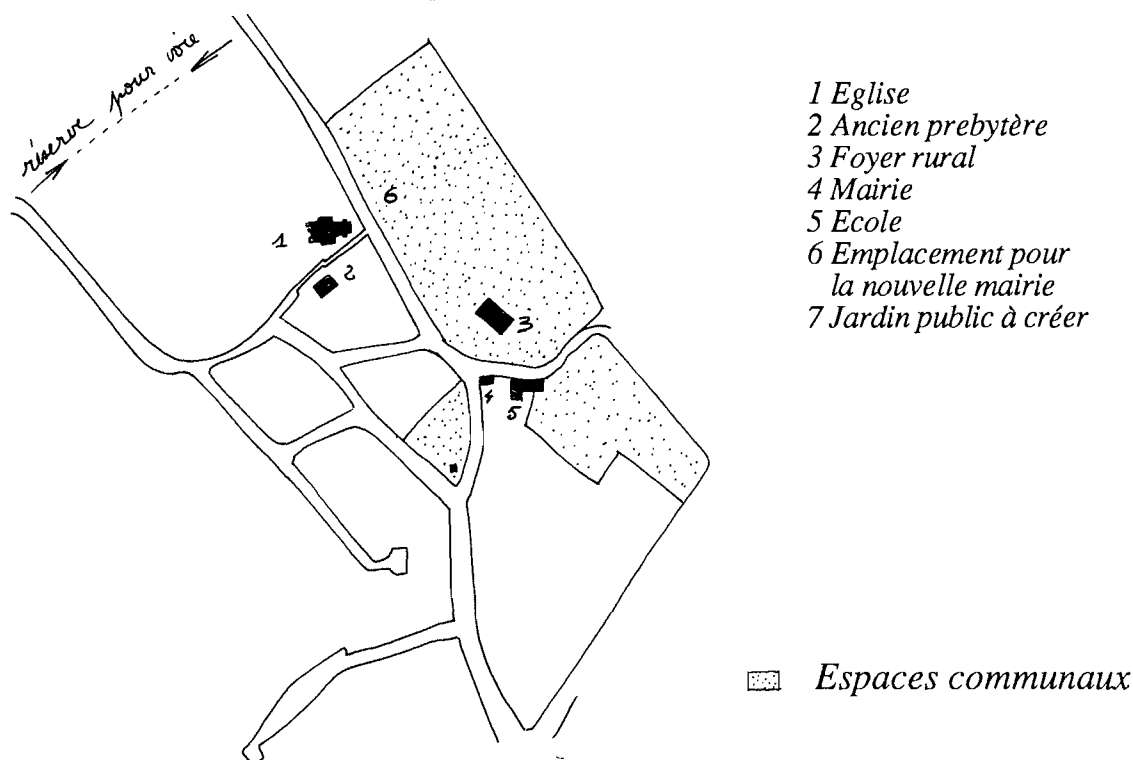


## LE BOURG

La Municipalité d'Englos souhaite préserver le caractère rural de la commune, lui conserver un aspect très verdoyant et l'intimité d'un petit village de moins de 500 habitants.

Aujourd'hui, bien que les prévisions du dernier S.D.A.U. aient été dépassés en matière de croissance de la population, Englos n'a pas l'aspect d'une commune dortoir : deux fermes sont encore en activité, l'école accueille trois classes, un restaurant scolaire et une garderie, et la population peut se retrouver dans le foyer rural ou sur le terrain de sports qui lui est contigu.

La Municipalité a souhaité baisser le C.O.S. jusqu'à 0,1 dans le prochain P.O.S., développer les équipements de loisirs et améliorer les bâtiments publics pour favoriser le développement de la vie locale. Mais l'équilibre entre les tranches d'âge de la population est un facteur important pour l'évolution harmonieuse du village. Un C.O.S. trop faible risque d'amener dans la commune une population relativement âgée qui, en particulier, n'assure pas le maintien d'effectifs suffisants pour l'école. Un C.O.S. de 0,2 serait donc plus approprié pour atteindre les objectifs communaux définis précédemment.



L'exiguïté de l'actuelle mairie et l'impossibilité d'une extension sur place justifie une nouvelle construction dont l'emplacement a été défini face à l'église, dans un secteur excentré par rapport à l'ensemble de l'espace urbanisé mais qui se retrouvera au cœur des équipements publics, ceux-ci une fois achevés.

A ce projet, dont la réalisation est devenue prioritaire aujourd'hui, s'ajoute un programme d'équipements sportifs et de loisirs (terrain de jeux, terrain de boules, salle de sports...) qui pourront être réalisés progressivement dans un cadre très verdoyant à proximité de la nouvelle mairie.

Ces projets devront renforcer la cohésion du bourg aussi veilleront-ils à s'intégrer parfaitement aux niveaux architectural et urbanistique.

**Des schémas d'intention, des prescriptions urbanistiques et architecturales ainsi que des esquisses seront proposés sur la zone à équiper (nouvelle mairie, parc public...) et sur la zone d'extension urbaine de manière à jouer au mieux des contraintes du site (pente du terrain...) pour renforcer et valoriser l'image du bourg.**

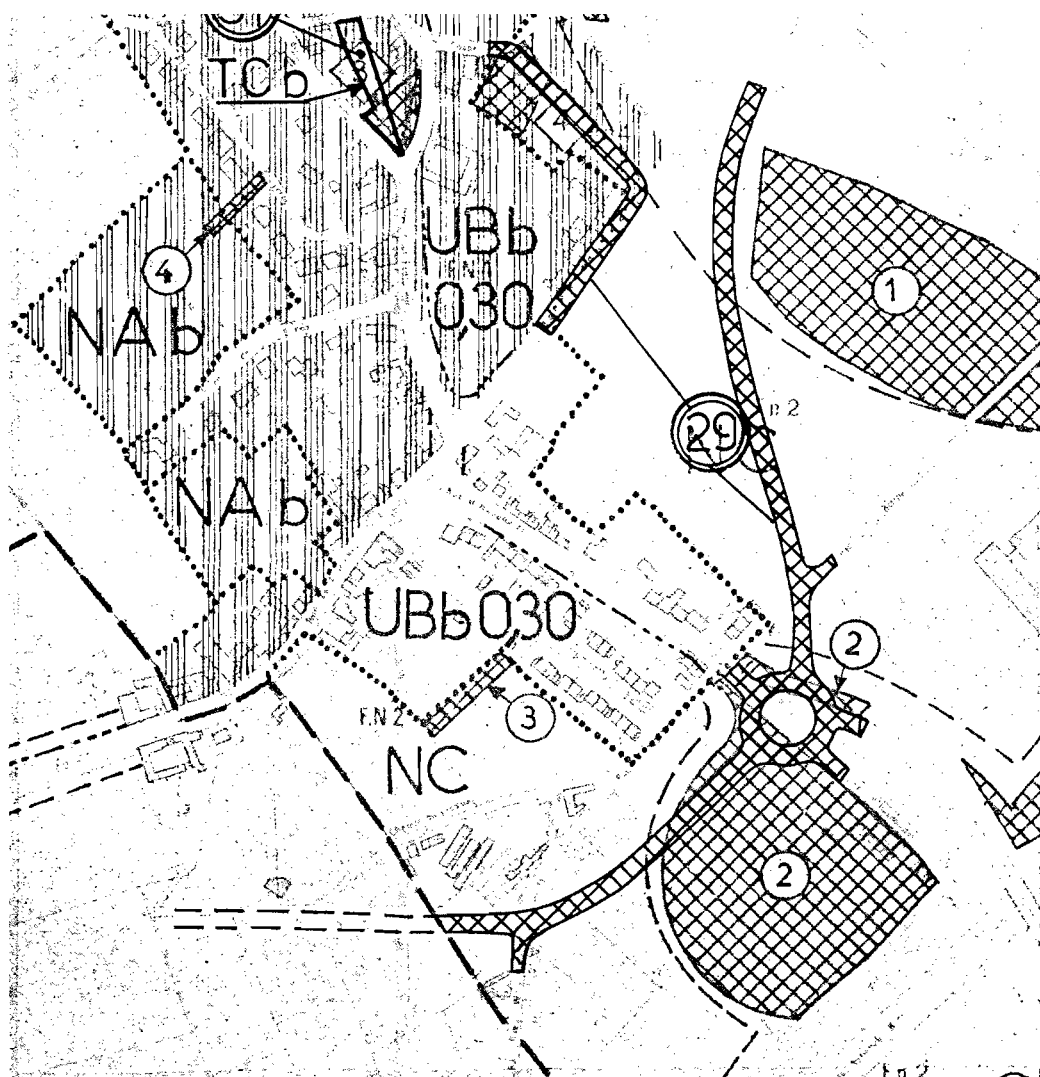
**Les esquisses seront sommairement chiffrées pour permettre à la Municipalité de comprendre les conséquences financières de ses options d'aménagement et de planifier la réalisation des travaux.**

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le jardin public permettra d'engager des travaux sur les abords de la nouvelle mairie dans le prolongement de la construction de celle-ci.**

## LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES

La déviation de la départementale 7 prévue au P.O.S. va permettre la desserte facile d'une petite zone aujourd'hui agricole que la Commune souhaite transformer en zone d'activités.

La proximité de cet espace avec la zone urbanisée d'un côté et un hôtel de l'autre justifie qu'une attention particulière soit portée pour intégrer au mieux la zone d'activités au paysage environnant en veillant à la qualité du traitement des abords de la départementale et des voies de desserte, à l'implantation des bâtiments, à l'harmonie de leurs caractères architecturaux (formes, matériaux, couleurs) et à leur inscription dans un cadre verdoyant.

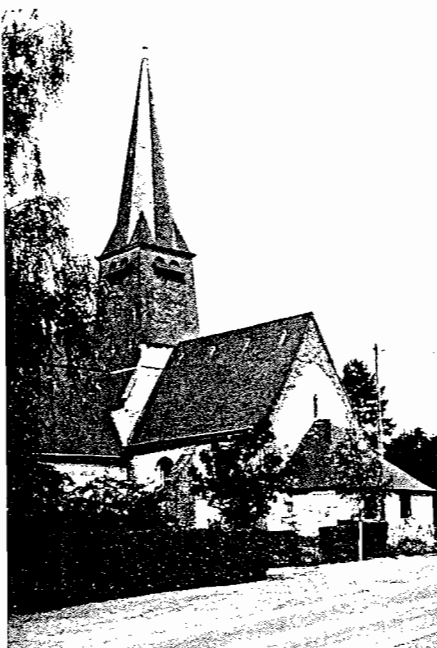


Un cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères permettra à la Municipalité de veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour réussir au mieux l'intégration paysagère de la zone d'activités.

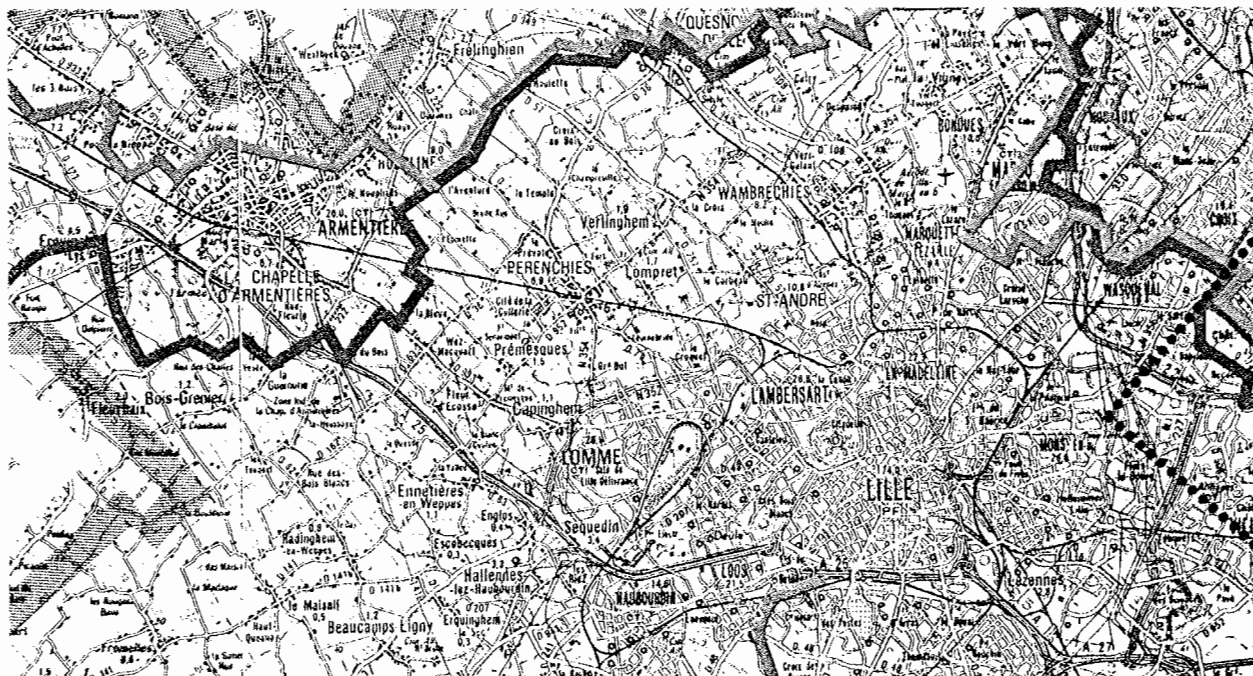
## LES PROMENADES

La qualité de l'architecture et des paysages font d'Englos un site attractif pour les promeneurs.

Mais l'exiguïté du territoire nécessite que des liaisons faciles soient aménagées avec les communes voisines ou les circuits départementaux de randonnée.



La commune d'Escobecques, elle même lancée dans une dynamique de valorisation de son cadre de vie, s'est engagée dans des projets de cheminements piétonniers qui pourraient être mis en cohérence avec ceux d'Englos.



*Projet de plan départemental de randonnée (■ équestre, — pédestre)*

**Des schémas d'organisation seront proposés de façon à permettre à la Municipalité de négocier des liaisons avec les communes voisines, de faire, si nécessaires, des réserves de terrains ou de préserver et valoriser des cheminements déjà existants.**

**Un projet de chemin reliant Englos à Ennetières a été étudié par la C.U.D.L. et devrait être réalisé prochainement. L'harmonie de cet aménagement avec l'ensemble des projets communaux devra être vérifiée.**